

AVIS

Mise à l'enquête publique

CLASSEMENT DES OBJETS CARACTÉRISTIQUES DU SITE ET À PROTÉGER D'IMPORTANCE COMMUNALE

Conformément à la législation relative à la protection de la nature, du paysage et des sites (en particulier les art. 9 ss LcPN et 13 ss OcPN) et à la législation relative aux résidences secondaires (en particulier les art. 9 LRS, 6 ORSec et 5 LALRS), l'administration communale de Bovernier soumet à l'enquête publique, pendant 30 jours, soit du 07.03.2025 au 05.04.2025, le dossier relatif au classement des objets caractéristiques du site et à protéger d'importance communale figurant dans

l'inventaire suivant :

- **Inventaire des villages des Valettes, de Bémont et de Bovernier**

Le dossier est consultable auprès de l'administration communale, du lundi au jeudi de 8h30 à 11h30.

Les oppositions, dûment motivées, doivent être adressées par écrit au Conseil municipal dans les 30 jours dès la présente publication.

Celui qui n'a pas formé opposition dans les délais ne peut plus faire valoir ses droits, dans la procédure, sauf si des modifications éventuelles sont apportées ultérieurement au dossier de classement.

L'Administration communale